



ARRÊTÉ n° 47/2024
PORTANT A TITRE TEMPORAIRE, INTERDICTION
DE LA CIRCULATION EN RAISON DE TRAVAUX

Le Maire de Niedermorschwihr,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le code de la route ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ; livre I - 8^{ème} partie - signalisation temporaire

Vu la demande de travaux pour le remplacement d'un regard de comptage au 114 rue des Montagnes par la Colmarienne des Eaux sise 20 rue des Métiers – 68000 COLMAR

Considérant que ces travaux nécessitent le rétrécissement temporaire de la voirie

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRETE :

Article 1^{er} Du lundi 9 décembre 2024 et pour une durée prévisionnelle de 2 jours, la circulation sera interdite au droit du chantier, 114 rue des Montagnes. Cette interdiction sera en vigueur au maximum jusqu'au 20 décembre 2024.



Article 2 Une déviation via la rue des Trois-Epis devra être mise en place par le permissionnaire comme décrite sur le schéma ci-dessus.

Article 3 Le stationnement sera interdit des deux côtés de la voie rue des Montagnes comme décrit sur le schéma ci-dessus.

Article 4 La signalisation sera mise en place par le permissionnaire (signalisation travaux / panneau de déviation). L'accès des services de secours devra être possible pendant toute la durée du chantier. Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 Le pétitionnaire occupera temporairement le domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 6 Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune.

Article 7 Le Maire, la gendarmerie de Wintzenheim, et la brigade verte sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. Une copie sera notifiée à l'intéressé.



A Niedermorschwihr le 27 novembre 2024
Le Maire, Daniel BERNARD